

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 09 MARS 2026

PAGE 1/2

P.V. n°21 – réunion restreinte par consultation électronique

Président : M. LEYGE.

Présents : MM. BATTOU – BOUDET – LAGARDE – NARBATE – OYHAMBERRY – REPENTIN – ROUGER – SICOT – SISSAOUI

Administratif : M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHAMPIONNATS

Rencontre STADE BORDELAIS / A.S. MAZERES UZOS RONTIGNON – Régional 1 fixée au 14 Mars 2026

La Commission consultée ce jour,

- Considérant la demande de modification via FOOTCLUBS du club du STADE BORDELAIS et datée du 02 Mars 2026 pour la rencontre R1 prévue le samedi 14 Mars 2026, souhaitant obtenir l'accord du club adverse A.S.M.U.R. pour décaler ladite rencontre au dimanche 15 Mars 2026.
- Considérant la demande argumentée du club du STADE BORDELAIS par une nouvelle programmation d'une rencontre de rugby de niveau NATIONAL repositionnée le samedi 14 Mars 2026 à 17h00 sur l'installation STE GERMAINE.
- Considérant que cette programmation imposée et acceptée par la ville du BOUSCAT, propriétaire de l'installation, vient en doublon avec la rencontre R1 prévue le samedi soir.
- Considérant le refus du club adverse notifié ce lundi 09 Mars indiquant l'impossibilité de décaler la rencontre au lendemain en raison de l'absence de joueurs dont certains mobilisés par les élections municipales.
- Considérant l'impossibilité pour le club recevant de trouver une installation de repli classée T3 et bénéficiant d'un éclairage homologué.
- Considérant qu'il est ainsi du ressort de la C.R. des COMPETITIONS SENIOR de statuer sur cette programmation en raison d'un désaccord entre les deux clubs, et l'impossibilité d'évoluer samedi soir sur les installations du STADE BORDELAIS.
- Considérant l'étude de cette programmation, par consultation des membres indiqués en tête du présent P.V.,
- Considérant l'urgence calendaire du club de l'A.S.M.U.R., sans nouvelle date possible jusqu'à la fin du championnat R1 poule B.
- Considérant les arguments avancés du club de l'A.S.M.U.R. pour refuser de jouer le lendemain, sans réel motif impérieux ou insurmontables.
- Considérant qu'il n'est plus admissible pour la C.R. des COMPETITIONS SENIOR d'accorder des reports pour ce type de situation, notamment sur les rencontres R1 – POULE B.

Par ces motifs et à la majorité des votes exprimés (8 pour – 2 contre), décide de programmer la rencontre R1 STADE BORDELAIS / A.S.M.U.R. au dimanche 15 Mars à 15h00 sur l'installation STE GERMAINE.

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 09 MARS 2026

PAGE 2/2

Le Président,
Marc LEYGE



Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET,



Procès-Verbal validé le 11 Mars 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

